



Communiqué de presse du 22 septembre 2015

INTEGRATION HANDICAP

Association faîtière des organisations du domaine du handicap en Suisse

Conseil national: modification de la LPC (montant maximal du loyer)

Le Conseil national reconnaît la nécessité d'agir

Le Conseil national a opté pour une adaptation rapide du montant maximal du loyer pris en compte pour les prestations complémentaires (PC). Intégration Handicap est soulagée par cette décision, car il y a urgence en la matière : les contributions n'ont plus été adaptées depuis 2001, alors que les loyers ont connu une hausse importante durant cette période. De ce fait, nombre de personnes touchant des PC se trouvent dans une situation financière précaire.

Depuis 2001, les loyers ont augmenté en moyenne de 21 pour cent. Dans ce même temps, les montants maximaux des prestations complémentaires sont restés inchangés. Cette situation a de graves conséquences pour les personnes touchant une rente AVS ou AI, qui doivent consacrer aux frais de logement une grande partie du montant prévu pour couvrir leurs besoins vitaux. Les familles sont spécialement touchées: seule la moitié trouve un appartement dont le loyer se situe dans la fourchette des montants pris en compte.

Il est réjouissant que le Conseil national ait reconnu l'urgence de la situation et qu'il ait chargé sa commission d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral visant à modifier la loi fédérale sur les prestations complémentaires. Intégration Handicap (IH) s'était adressée aux parlementaires avant le traitement de ce dossier pour leur expliquer pourquoi cette décision ne devait en aucun cas être reportée. Précisons que la commission de sécurité sociale et de la santé (CSSS-N) avait demandé, à une faible majorité, le renvoi de ce projet.

Plus d'informations:

[Note de synthèse](#)

Contact:

Georges Pestalozzi-Seger, chef du département Assurances sociales.
Tél.: 031 370 08 41, E-Mail: georges.pestalozzi@integrationhandicap.ch

Intégration Handicap est la voix unifiée des 1'200'000 personnes handicapées vivant en Suisse. La faîtière des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Intégration Handicap réunit 21 associations de personnes handicapées et organisations d'entraide actives à l'échelon national ou dans une région linguistique et défend les intérêts des personnes handicapées. www.integrationhandicap.ch

Intégration Handicap deviendra *Inclusion Handicap* le 1^{er} janvier 2016.